

Sapinière-pessière à prêle *Equiseto sylvatici-Abietetum*

720

Identification de l'association

A partir de l'étage montagnard supérieur, la sapinière-pessière à prêle occupe les stations forestières les plus humides (fig.720.1), principalement des bassins sourciers en pente douce. L'association se rencontre surtout entre 1000 et 1500 m, sous forme de peuplements mixtes de sapin et d'épicéa dont la structure est relativement homogène. Plus haut et jusqu'en limite de forêts, elle n'est plus représentée que par des peuplements d'épicéas ouverts, mosaïques de bas-marais et de bouquets d'arbres réfugiés sur les surfaces proéminentes.

L'association est surtout représentée dans les Alpes (carte C7.2), où elle peut couvrir de grandes surfaces sur les substrats riches en argile (flysch, calcaires marneux). On la trouve aussi dans le Jura, mais sur des surfaces généralement réduites, dont les relevés contiennent souvent quelques espèces de hêtraies ou d'affleurements calcaires. L'histoire de cette association et sa répartition dans les territoires voisins du canton de Vaud figurent dans la revue bibliographique (B7.2).

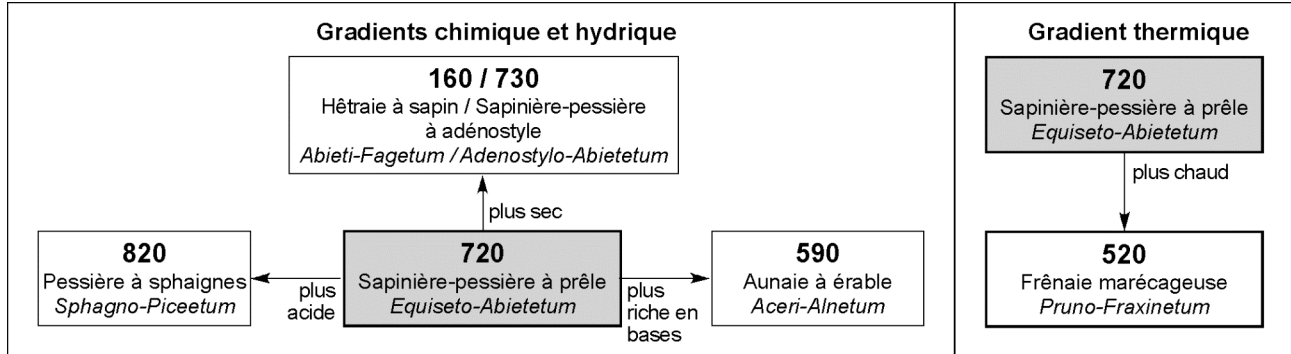


Figure 720.1 Position de la sapinière-pessière à prêle par rapport aux associations les plus proches sur les gradients chimique, hydrique et thermique.

Critères d'identification par rapport aux associations ressemblantes¹

Par rapport à la hêtraie à sapin 160 (*Abieti-Fagetum*, sous-associations 167, 168, 169), moins hygrophile :

- f1 Recouvrement cumulé des espèces nettement hygrophiles (groupe H1) $\geq 10\%$ ou recouvrement de la prêle des forêts (*Equisetum sylvaticum*) $\geq 20\%$. Les hygrophiles H1 sont surtout représentées par le populage (*Caltha palustris*) et la crépide des marais (*Crepis paludosa*).
- f1 Strate arborescente dépourvue de hêtre (*Fagus sylvatica*), présent tout au plus en sous-strate.
- s2 Sol avec couche argileuse imperméable (gley) à faible profondeur (tarière!).

¹ Les critères d'identification sont hiérarchisés de la manière suivante :

f1 critère floristique principal f2 critère floristique complémentaire
s1 critère stationnel principal s2 critère stationnel complémentaire

Par rapport à la sapinière-pessière à adénostyle **730** (*Adenostylo-Abietetum*, sous-associations 737, 738, 739), moins hygrophile:

- f1 Recouvrement cumulé des espèces nettement hygrophiles (groupe H1) $\geq 10\%$ ou recouvrement de la prêle des forêts (*Equisetum sylvaticum*) $\geq 20\%$. Les hygrophiles H1 sont surtout représentées par le populage (*Caltha palustris*) et la crépide des marais (*Crepis paludosa*).
- s2 Sol avec couche argileuse imperméable (gley) à faible profondeur (tarière!).

Par rapport à la pessière à sphaignes **820** (*Sphagno-Piceetum*), plus hygrophile:

- f1 Recouvrement cumulé des espèces acidophiles d'humus brut (groupe A3) $< 5\%$.
- f1 Recouvrement cumulé des espèces indicatrices d'humus actif (groupe M et groupe H4 surtout) $\geq 25\%$.

Par rapport à l'aunaie à érable **590** (*Aceri-Alnetum incanae*), plus basophile:

- f1 Recouvrement cumulé du sapin (*Abies alba*) et de l'épicéa (*Picea abies*) nettement supérieur à celui des feuillus.
- s2 Sol généralement évolué, avec horizon humifère bien différencié. Eau à circulation relativement lente, sans ruissellement superficiel.

Par rapport à la frênaie marécageuse **520** (*Pruno padi-Fraxinetum*, sous-association 524), plus thermophile:

- f1 Recouvrement cumulé du sapin (*Abies alba*) et de l'épicéa (*Picea abies*) nettement supérieur à celui des feuillus.
- f1 Absence des espèces hygrophiles thermotolérantes (groupes E1 et E2), comme l'aune noir (*Alnus glutinosa*), la laïche fausse (*Carex acutiformis*) ou la lysimaque vulgaire (*Lysimachia vulgaris*).

Identification des sous-associations¹

La sapinière-pessière à prêle est subdivisée en deux sous-associations en fonction de la teneur en bases du sol (fig.720.2). Toutes deux sont illustrées par des relevés typiques (tabl.R7.2), mais il n'y en a qu'une (725) qui compte suffisamment de relevés pour figurer aussi dans le tableau des syntaxons 700 (tabl.S7.1). La revue bibliographique (B7.2) présente les équivalences entre ces sous-associations et les groupements comparables décrits dans la littérature phyto-écologique régionale.

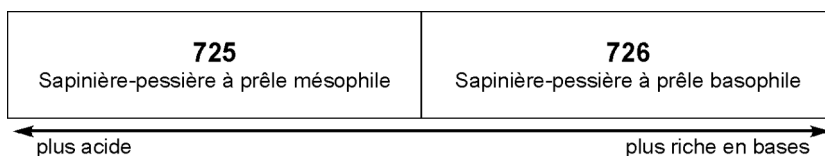


Figure 720.2 Ecogramme des sous-associations de la sapinière-pessière à prêle.

Critères d'identification

Sous-association mésophile **725**:

- f1 Recouvrement cumulé des espèces acidophiles (groupe A) $\geq 10\%$. Il s'agit surtout de la myrtille (*Vaccinium myrtillus*) et des mousses du groupe A15.
- f2 Rareté des feuillus (groupes Y2 et Y4) dans la strate arborescente. Ce critère peut s'avérer déterminant dans le Jura, où il arrive que les espèces acidophiles n'atteignent pas un recouvrement cumulé de 10%.
- s2 Sol généralement irrégulier avec des creux inondés (biotope des hygrophiles) et des bosses mieux drainées, couvertes d'un horizon humifère acide (biotope des acidophiles). Stations généralement plates ou en pente douce.

Sous-association basophile **726**:

- f1 Recouvrement cumulé des espèces acidophiles (groupe A) $< 10\%$.

- f2 Présence significative de feuillus dans la strate arborescente, principalement l'érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), l'aune blanc (*Alnus incana*) et le frêne (*Fraxinus excelsior*), ce dernier seulement à l'étage montagnard.
- s2 Sol non bosselé et dépourvu d'horizon humifère acide. Stations généralement en pente.

Identification des variantes

Les variantes suivantes, associées à d'autres facteurs écologiques que l'humidité ou la chimie du sol, ont été recensées dans le canton pour la sapinière-pessière à prêle:

- v Variantes recensées dans la banque de données: 725v, 726v. La variante 725v est illustrée par des relevés (tabl.R7.2a) et par un syntaxon (tabl.S7.1).

Stations pâturées, caractérisées par un recul du sapin au profit de l'épicéa et par le nombre plus élevé ou le recouvrement plus important des espèces héliophiles de pâturage (groupes L1 et L3 surtout) ou de bas-marais (groupe H16). Vu la structure souvent ouverte de l'association, des espèces héliophiles peuvent toutefois aussi faire partie du cortège floristique de la variante normale; la distinction de la variante pâturée reste donc sujette à caution si elle n'est pas vérifiée sur le terrain.